

## MOUVEMENT 2018: le calendrier

Date	Opérations
20 février au 12 mars	Ventilation par discipline, création, modification, suppression des supports en fonction de la DGH. Propositions de regroupement de services. <b><u>Information par les directeurs des maîtres pour lesquels une perte d'heures ou de contrat a été proposée à la DEP</u></b>
avant le 8 mars	Dépôt de la fiche de demande de regroupement de service ou d'augmentation de quotité de service pour les maîtres à temps incomplet.
<b>28 mars</b>	<b>Date limite de dépôt auprès de l'établissement principal de la fiche de mise au mouvement des maîtres.</b>
30 mars	Affichage des services vacants pour vérification par les établissements.
28 mars	Date limite de communication à la DEP des propositions d'agrégats uniquement sur services vacants.
5 avril	Affichage des services qui seront publiés pour le mouvement. Dernières vérifications des établissements
<b>6 avril (14h) au 26 avril</b>	<b>Publication des services vacants et susceptibles (site de l'académie de Toulouse)</b> et <b>Saisie des vœux par les maîtres (12 maximum)</b>
27 avril	Envoi par la DEP aux candidats du récapitulatif des vœux (courriel)
30 avril au 15 mai	Traitement des candidatures par les directeurs
<b>11 et 12 juin</b>	<b>CCMA mouvement : maîtres contractuels provisoires et définitifs</b>
<b>5 juillet</b>	<b>CCMA mouvement: ajustement suite aux mutations inter académiques</b>

**Pour tout renseignement complémentaire consultez-nous !**